

Cursus de Musique Electroacoustique 2017-2018

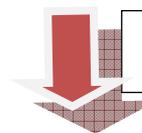
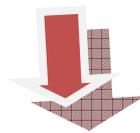
TRONC COMMUN

Certification : Brevet Arts et Techniques du Son

Durée du cycle 3 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Écoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Écoute d'œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif
- Théorie du son, techniques de studio, synthèse sonore : 1h hebdomadaire en collectif



Admission en CEPI après examen et avis du conseil de passage

3^{ème} cycle

Obtention du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.)

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel
- Participation à des stages et rencontres



Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

Obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.)

Durée du cycle de 2 à 4 ans maximum

Contenu :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel musique mixte: Suivi personnalisé
- Analyse d'œuvres mixtes : Sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique

Tronc Commun

3 ans maximum

Les objectifs sont :

- ❑ L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis, la réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique.
- ❑ La préparation au «métier» (amateur ou professionnel) par la pratique régulière d'installation et de diffusion électroacoustique de concert sous différentes formes (bande seule, mixte, live électronique, répartition des points sonores...) dans le cadre d'un travail inter département (musiques improvisées, danse, jazz, musiques actuelles amplifiées...) ainsi que dans la classe elle-même.

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Écoute du grand répertoire : 1h hebdomadaire en collectif
- Écoute d'œuvres électroacoustiques : 1h hebdomadaire en collectif
- Théorie : 1h hebdomadaire en collectif
- L'élève sera présent seul quatre à cinq heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

Évaluation et passage en troisième cycle :

Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Brevet Art et Techniques du Son :

UV1 : Présentation d'une composition d'au moins huit minutes devant un jury.

UV2 : Contrôle continu technique

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre le **Brevet Arts et Techniques du Son** et permet l'accès en 3^{ème} cycle. L'élève peut s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen, ou opter pour un parcours personnalisé.

Troisième cycle

2 ans maximum

Il prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique autonome à vocation amateur.

Les objectifs en sont :

- ❑ L'approfondissement des techniques ;
- ❑ Une culture ouverte à l'ensemble des courants artistiques contemporains ;
- ❑ La capacité à expliciter ses options d'interprétation et à révéler son propre langage de compositeur.

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel : Participation à des stages et rencontres.
- L'élève sera présent seul cinq à huit heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales :

UV1 : Présentation d'un programme de quinze à vingt minutes de musique fixée sur support, comportant deux compositions personnelles devant un jury

UV2 : Présentation d'un mémoire (artistique et/ou technique) d'une dizaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique. L'épreuve est réalisée lors d'un contrôle continu ou devant un jury.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 2 UV, délivre le **Certificat d'Etudes Musicales**.

A l'issue de ce 3^{ème} cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou un parcours personnalisé.

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

2 à 4 ans maximum

Les objectifs en sont :

- ❑ Prolongement de ses études en vue d'études supérieures le préparant aux métiers de compositeur en musique électroacoustique ;
- ❑ Maîtrise dans tous les domaines y compris la synthèse et la programmation informatique.

Cours :

- Cours individuel : 1h hebdomadaire
- Projet personnel musique mixte : suivi personnalisé
- Analyse d'œuvres mixtes : sous forme de rencontres pendant une année
- Stages d'interprétation : 1 ou 2 stages annuels tout au long du cursus
- Stages d'information sur les métiers de la musique : 4 stages à réaliser dans le cursus
- L'élève sera présent seul huit à dix heures minimum par semaine pour son travail personnel en studio.

Liste des Unités de Valeur (UV) nécessaires pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) :

UV1 : Présentation d'un programme de quinze à vingt minutes de musique fixée sur support.

UV2 : Présentation d'un programme de dix à vingt minutes de musique mixte.

UV3 : Présentation d'un mémoire (artistique et/ou technique) d'une dizaine de pages portant sur un sujet en rapport avec la musique électroacoustique ou équivalence de niveau de licence.

UV4 : Validation d'un module de culture musicale, écoute et reconnaissance d'extraits d'œuvres de tous répertoires ou équivalence d'un niveau de fin de deuxième cycle de formation musicale.

UV5 : Gestion et suivi de l'installation d'un acousmonium de concert. Evaluation sous forme de contrôle continu.

Validation de la participation à 4 stages sur les métiers.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des 5 UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Musicales**.

A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter un parcours personnalisé.